



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 10 novembre 2016

Débat d'orientation budgétaire pour 2017 du Conseil départemental de l'Oise

Les économies engagées vont prendre tout leur sens

Le Conseil départemental a débattu ce jeudi 10 novembre des orientations budgétaires de la collectivité pour 2017. Cette séance publique a été l'occasion de revenir sur les effets des mesures d'économies engagées dès 2015 sur les efforts nécessaires pour préserver la capacité d'action du Département, et sur les principales orientations stratégiques de la majorité départementale.

Un contexte contraint issu du désengagement de l'État

Le budget 2017, qui sera voté le 15 décembre prochain, sera cette année encore marqué par une baisse des dotations de l'Etat (-12M€) soit une perte annuelle de 41 M€ par rapport à 2013. Le Conseil départemental pourrait perdre également jusqu'à 5,7 M€ supplémentaires au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). A ces baisses de recettes s'ajoutent des hausses de dépenses contraintes.

DES EFFORTS QUI PORTENT LEURS FRUITS

Les efforts de maîtrise des dépenses, initiés dès 2015 par la majorité départementale, portent leurs fruits permettant de respecter les engagements intangibles pris par la majorité :

- Ne pas augmenter les impôts départementaux sur la durée du mandat
- Maintenir l'investissement de la collectivité au niveau réalisé en 2014 et 2015

UN MAINTIEN DES EFFORTS

Les efforts porteront désormais pour l'essentiel sur les frais généraux, y compris les dépenses de communication. Les dépenses d'administration seront réduites grâce à une recherche permanente d'optimisation des moyens mis en œuvre. De la même manière un plan d'optimisation de l'utilisation des locaux a été lancé ; il permettra à partir de 2018 d'économiser 1,2 M€ de loyers par an.

UN MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Édouard COURTIAL a annoncé que les réductions de dépenses ne toucheront plus, sauf exception, les partenaires du Conseil départemental par le maintien du niveau des subventions aux associations notamment sportives et culturelles.

CINQ AXES PRIORITAIRES EN 2017

- **Pour le développement du territoire**, le Conseil départemental investira en 2017 quelque 150 M€, restant ainsi, de loin, le premier investisseur du territoire, pour :
 - Assurer la qualité du réseau routier, soutenir les projets des communes et des intercommunalités, ou déployer à très grande vitesse la fibre optique
 - Accompagner la mise en chantier du Canal Seine Nord Europe
 - Améliorer les liaisons routières stratégiques pour l'Oise, autour de trois axes centraux : la RD1016, la RD200 et la RD1330
 - Travailler pour que les **investissements réalisés dans l'Oise, bénéficient autant que possible aux entreprises de l'Oise, et à l'emploi local.**
- **Pour la ruralité**, une réflexion est engagée pour **mettre en place, dès 2017, un système de bourses et de conventions pour encourager l'installation de jeunes médecins et de jeunes dentistes dans les communes rurales sous dotées.**
- **Pour la sécurité**, le Conseil départemental va lancer avec le SDIS un plan d'investissement pour la reconstruction des casernes. L'amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers est au cœur des préoccupations du Département.

Des subventions pour l'équipement des communes en caméras de vidéo-protection ont permis le financement de 549 caméras installées dans l'Oise. En complément, **la majorité départementale veut proposer aux communes rurales de nouveaux outils pour lutter contre la délinquance.**

- **Pour la solidarité**, l'action départementale sera renforcée, pour 2017, dans trois directions principales :
 - L'amélioration des conditions de vie à domicile des personnes âgées, avec la montée en puissance du réseau MonaLisa
 - La formation des assistants maternels
 - La poursuite des efforts pour favoriser les sorties du RSA grâce à l'insertion par l'activité économique dont les moyens seront encore renforcés ou, quand c'est légitime, par l'action de la cellule anti-fraude qui monte en puissance.
- **Pour l'équilibre des Droits et des Devoirs**, un « Pass ordi » va être proposé **pour aider les lycéens et les étudiants majeurs à acquérir un ordinateur.** Les bénéficiaires seront appelés à travailler à la numérisation des dossiers de la MDPH afin de réduire les délais de traitement des dossiers des personnes en situation de handicap. Ce sera ainsi une nouvelle illustration de l'Oise des Droits et des Devoirs.

Ainsi, les économies engagées par la majorité départementale dès son installation en 2015 vont prendre tout leur sens.